

TABLE ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros de pages

Introduction			
		B. Critère de la compensation des charges publiques	70
		• Principe	70
	9	• Conditions	73
• Contexte	9	Section 3 Sélectivité	78
		• Notion	78
CHAPITRE 1 Aide prohibée	13	I. Avantage accordé à certaines entreprises	79
• Notion	13	• Notion d'entreprise	79
• Communication sur la notion d'aides d'État	13	• Identification du bénéficiaire	82
Section 1 Transfert de ressources d'État	21	• Définition de catégories d'entreprises	84
• Aides accordées par l'État au moyen de ressources d'État	21	• Attribution discrétionnaire	86
I. Organisme dispensateur	22	II. Avantage indépendant de la nature ou de l'économie générale du système de perception	88
• État, entités infra-étatiques ou organismes sous contrôle public	22	• Justification par la nature et l'économie générale du système de perception	88
• Organisme privé	27	Section 4 Restriction de concurrence	93
II. Ressources	28	• Effet anticoncurrentiel sensible	93
• Fonds publics	28	Section 5 Affectation du commerce entre États membres	95
• Fonds privés	29	• Notion	95
III. Transfert	31	CHAPITRE 2 Aide compatible	101
• Conditions	31	• Compatibilité de plein droit ou facultative	101
• Formes	33	Section 1 Aides compatibles de plein droit	102
Section 2 Avantage	35	• Aides à caractère social	102
I. Définition	35	• Calamités naturelles et autres événements extraordinaires	103
• Amélioration de la situation financière de l'entreprise	35	• Division de l'Allemagne	104
• Avantage certain	36	Section 2 Aides pouvant être considérées compatibles	105
• Avantage objectif	39	• Exemption individuelle ou par catégorie	105
II. Typologie	42		
• Avantage direct	42		
• Avantage indirect	46		
III. Appréciation	53		
• Double critère	53		
A. Critère de l'opérateur privé en économie de marché	55		
• Principe	55		
• Conditions d'application	57		
• Conditions anormales de marché	58		

I. Règlement général d'exemption	106		
• Champ d'application	106		
• Conditions de l'exemption	108		
II. Dérogation individuelle	109		
• Appréciation	109		
• Nécessité/Proportionnalité	109		
• Contexte européen	113		
III. Typologie	114		
A. Aides à finalité régionale	114		
• Principe	114		
• Aides destinées aux régions défavorisées	116		
• Aides destinées à favoriser le développement de certaines régions économiques	118		
B. Aides destinées à faciliter le développement de certaines activités	121		
1° Aides sectorielles	121		
• Définition et conditions d'octroi	121		
2° Aides à finalité horizontale	125		
a) Aides au sauvetage	125		
• Définition et conditions d'octroi	125		
b) Aides à la restructuration	126		
• Définition	126		
• Conditions de licéité	128		
c) Aides pour la protection de l'environnement	135		
• Définition et conditions d'octroi	135		
d) Aides à l'emploi	139		
• Définition et conditions d'octroi	139		
e) Aides aux PME	141		
• Définition et conditions d'octroi	141		
f) Aides à la recherche, au développement et à l'innovation	143		
• Définition et conditions d'octroi	143		
g) Aides à la formation	145		
• Définition et conditions d'octroi	145		
C. Aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun ou à remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre	147		
• Aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun	147		
		• Aides destinées à remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre	148
		D. Aides destinées à promouvoir la culture et la préservation du patrimoine	151
		• Conditions d'octroi	151
		Section 3 Aides destinées à financer un service d'intérêt économique général	154
		• Domaine	154
		• Conditions de licéité	155
		• Du Paquet «Altmark» au Paquet «Almunia»	157
		CHAPITRE 3 Procédure de contrôle	161
		• Contexte	161
		Section 1 Compétence	162
		• Autorités européennes	162
		• Autorités et juridictions nationales	163
		Section 2 Déroulement du contrôle	166
		I. Aides existantes	166
		• Notion	166
		• Examen permanent	167
		II. Aides nouvelles	168
		• Notion	168
		• Aide illégale/Aide appliquée de façon abusive	170
		A. Obligation de notification préalable	171
		• Existence	171
		• Modalités	173
		• Effets	174
		B. Examen préliminaire	175
		• Déroulement de l'examen préliminaire	175
		• Pouvoirs de la Commission	178
		• Droits des parties intéressées	181
		C. Ouverture d'une procédure formelle d'examen	182
		• Déroulement de la procédure	182
		• Droits des parties intéressées	186
		• Procédure simplifiée	187

Section 3	Décision de la Commission	189	ANNEXE 5 Communication 2016-C	385
	• Pouvoirs de décision de la Commission	189	262-01	
	• Obligation de motivation	190	ANNEXE 6 Communication 2009-C	
	I. Décision positive	193	136-03	459
	• Décision constatant la compatibilité	193		
	II. Décision de récupération	195	ANNEXE 7 Communication 2019-C	473
	• Obligation de restitution	195	247-01	
	• Obligation d'exécution de l'État membre	199		
	• Obligation de restitution du bénéficiaire	205	ANNEXE 8 Code de bonnes pratiques pour la conduite des procédures de contrôle des aides d'État	513
Section 4	Voies de recours	209	Table des abréviations	525
	I. Recours en annulation	209	Table alphabétique	531
	• Conditions de recevabilité	209	Table analytique	535
	• Pouvoir du juge européen	220		
	• Délai de recours	222		
	• Portée de l'annulation	223		
	II. Sursis à exécution	223		
	• Conditions de recevabilité	223		
	III. Recours en manquement	224		
	• Conditions de recevabilité	224		
	IV. Recours en carence	226		
	• Conditions de recevabilité	226		
	V. Recours en réparation	228		
	• Conditions de recevabilité	228		
	VI. Recours préjudiciel	230		
	• Conditions de recevabilité	230		
ANNEXE 1	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	233		
ANNEXE 2	Règlement 651-2014	237		
ANNEXE 3	Règlement 2015-1588	349		
ANNEXE 4	Règlement 2015-1589	361		